

RENSEIGNEMENT DESTINÉS AUX PARENTS PÉRIODE DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS



Chers parents,

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Commentaires sur les apprentissages: Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. De plus, différents moyens pourraient être utilisés pour favoriser la communication avec vous: présentation du portfolio, annotations dans l'agenda scolaire, travaux envoyés à la maison, etc.

Autres commentaires: Une des compétences suivantes fera l'objet de commentaires inscrits dans le bulletin de l'une des trois étapes : **Organiser son travail, Se donner des méthodes de travail efficaces, Exercer son jugement critique et Savoir communiquer.**

Nous vous rappelons également les communications officielles que vous recevrez durant l'année:

Communications officielles de l'année

Première communication écrite : Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant le 12 octobre. Une rencontre est prévue le 23 ou 24 novembre.

Bulletin de l'étape 1 : Le bulletin sera accessible sur Mozaïk le 17 novembre. Ce bulletin couvrira la période du 30 août au 9 novembre et comptera pour 20% du résultat final de l'année.

Bulletin de l'étape 2 : Le bulletin sera accessible sur Mozaïk le 15 mars. Ce bulletin couvrira la période du 10 novembre au 1^{er} mars et comptera pour 20% du résultat final de l'année.

Bulletin de l'étape 3 : Le bulletin sera accessible sur Mozaïk le 2 juillet. Ce bulletin couvrira la période du 2 mars jusqu'au 21 juin et comptera pour 60% du résultat final de l'année.

Précision: Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.